

*Accueillir et accompagner
les personnes handicapées mentales*



Projet associatif
2017-2022



Préambule

Deux années de travail ont permis à Avenir Apei de rénover son projet associatif, étape indispensable pour la pérennité, le fonctionnement et le développement de l'association.

Pour que chacun trouve une signification à son implication dans la vie associative, nous avons construit le projet associatif par une action participative. Les usagers, parents, familles, amis, directeurs et cadres, personnel et dirigeants de l'association qui sont les différents acteurs de notre association ont été consultés.

Cette construction collective renforce notre culture commune.

Pourquoi un projet associatif ?

Le projet associatif définit les valeurs et présente les missions et les ambitions de notre association.

Il donne le cap à suivre pour les 5 prochaines années 2017-2022

Ce projet répond globalement à trois questions :

- *Qui sommes-nous ?*
- *Vers quoi voulons-nous aller ?*
- *Comment voulons-nous y parvenir ?*

Une phase de diagnostic

Une réflexion sur la gouvernance, menée par le conseil d'administration a permis l'élaboration d'un diagnostic sur la gouvernance de l'association. Puis l'envoi de questionnaires aux usagers, aux adhérents, aux familles et à l'ensemble du personnel cadre et non cadre nous ont permis d'analyser les besoins. Les résultats de ces consultations ont été restitués lors de séminaires, permettant à chacun des acteurs de s'exprimer sur les enjeux.

Les moyens mis en œuvre

Les travaux ont été effectués en sous-groupes sur de nombreux thèmes comme l'histoire et les valeurs de l'association, le public accueilli, les services attendus, les missions, les orientations stratégiques, la gouvernance associative, l'appartenance, l'avenir et le développement de l'association, la participation des bénévoles. Une rédaction collective a été organisée par le comité de pilotage permettant ainsi la construction du projet associatif.

Une consultation inclusive, la parole aux usagers

Nous avons donné la parole aux représentants des usagers élus aux conseils de la vie sociale (CVS) pour qu'ils s'expriment sur leurs besoins en les faisant participer à une enquête. La tâche n'a pas été facile, car il fallait rendre ce sondage accessible à tout type de handicap. Le service qualité de l'association a été mis à contribution pour en tester la compréhension par nos différents publics.

Lors d'une journée de rencontre, nous avons présenté l'association aux usagers, expliqué le but du projet associatif et produit le résultat de l'enquête ce qui nous a permis de mieux connaître leurs attentes.

De nombreuses questions ont été posées par les usagers, auxquelles nous avons apporté toutes les explications nécessaires. Certaines demandes ont été exprimées ; en particulier le souhait de pouvoir être tous réunis et échanger sur les sujets de la vie quotidienne, et d'être ainsi considérés comme un maillon décisionnaire de l'association.

Mise en œuvre et application

Le projet associatif 2017-2022 ainsi rédigé a été validé par le Conseil d'Administration le 25 avril 2017, puis approuvé à l'unanimité lors l'Assemblée Générale du 10 juin 2017.

Une communication auprès des usagers et du personnel est programmée régulièrement au cours des prochaines années. La commission stratégie de l'association est chargée du suivi de sa mise en œuvre.

Une présentation en facile à lire et à comprendre est par ailleurs prévue ainsi que sa diffusion.

C'est avec plaisir que nous vous invitons à découvrir le contenu de ce nouveau projet associatif.

Jean-Michel Reiter
Président

Sommaire

Notre histoire	4
- Le temps des pionniers	
- La naissance d'Avenir Apei	
Nos valeurs	6
Définition du public accueilli	8
Les missions de l'association	10
- Accompagner	
- Représenter	
- Gérer et construire	
Gouvernance et dirigeance	14
- Gouvernance et projet militant	
- Gouvernance et pilotage	
- Dirigeance et missions du siège	
- Direction et management	
- Accompagnement médico-social	
- Gouvernance et politique des ressources humaines	
Organisation stratégiques	18
- Les orientations	
- La dimension territoriale	
Les outils au service du projet	20
- Vie affective, relationnelle et sexuelle (VARS)	
- Nous Aussi	
- Facile à lire et à comprendre (FALC)	
- Collège d'acteurs de parcours	
Les établissements et services	22
- Notre territoire en 2017	
- Les établissements en 2017	



Notre histoire

Le temps des pionniers

L'histoire de notre association commence dans les années soixante, dans l'élan du mouvement national Unapei créé par des parents qui ont souhaité que leurs enfants, alors qualifiés d'« inadaptés », ne vivent plus confinés à la maison. Refusant la fatalité, ils ont œuvré pour que, comme tous les autres enfants, les leurs puissent bénéficier d'une éducation, d'une socialisation, dans des établissements adaptés, protecteurs, reconnus par les pouvoirs publics.

Les parents qui ont créé des associations locales ont dû mobiliser toutes les bonnes volontés pour faire reconnaître les droits de leurs enfants. Ils ont mis leur énergie au service de toutes les familles touchées par le handicap mental.

Faisant acte de solidarité, ils se sont investis eux-mêmes très fortement dans la création d'associations de familles et d'amis des personnes handicapées mentales, gestionnaires d'établissements et services. Puis ils se sont rassemblés dans le mouvement national Unapei promouvant les valeurs de dignité et de respect de la personne handicapée mentale, et l'égal accès à tout pour tous.

Durant les cinquante dernières années, de nombreuses places ont été créées pour tous les âges de la vie et pour les handicaps des plus légers aux plus lourds. Ces associations ont d'abord offert un service aux enfants dans les instituts médico-éducatifs (IME), puis elles les ont pris en charge dans leur vie d'adulte en créant des lieux de vie, des foyers, ou des lieux de travail adaptés, les centres d'aide par le travail, devenus aujourd'hui établissements et services d'aide par le travail (ESAT).

Au fil du temps, elles ont développé une palette de réponses adaptées à l'émergence de nouveaux besoins sur le territoire, tant sur la nature des handicaps que sur la forme de l'accompagnement (foyers, services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), etc.), induits par des connaissances nouvelles et l'évolution du regard de la société sur le handicap.

Sur un autre plan, les associations permettaient aux familles de sortir de l'isolement et de choisir une vie moins dépendante de celle de leur enfant handicapé.

C'est dans cette dynamique que sont nées, à partir de 1963, les six associations qui composent aujourd'hui l'association Avenir Apei.

La naissance d'AVENIR APEI

La croissance du nombre d'établissements à gérer, la professionnalisation et les exigences de qualité du secteur ont incité les associations à se regrouper pour faire face à ces nouveaux enjeux.

Ainsi, Avenir Apei, créée en 2000 par le regroupement de trois associations (APAEI de la Boucle de la Seine, APEI Les Courlis, association ACCOR) s'est élargie en 2005 (Association ACSOR), puis en 2011 avec deux autres associations, APEI Les Papillons Blancs de Conflans-Ste-Honorine et environs, association Vivre Parmi Les Autres 78 ; en 2015, par proximité et solidarité, elle a repris la gestion de la maison d'accueil spécialisée un autre regard.

Avenir Apei intervient sur le territoire nord-est des Yvelines et est devenue l'une des plus importantes associations du département.

Avenir Apei accompagne huit cents personnes, enfants et adultes handicapés porteurs d'une déficience intellectuelle, en activité de jour et/ou d'hébergement, représentant une capacité d'accueil de mille places.

Les origines de leur handicap peuvent être multiples et parfois méconnues, et souvent lui sont associés d'autres troubles (psychiques, moteur, de la communication, du développement,...).

Ces personnes handicapées sont accompagnées dans leur parcours de vie par plus de 500 salariés.

En 2016, Avenir Apei est une association parentale, soutenue par environ 300 adhérents, en lien avec son environnement, la fédération Unapei et ses représentations locales.



Nos valeurs



Valeurs de l'association Avenir Apei

Nous sommes une association de parents tous concernés (les parents partagent le fait d'avoir un enfant handicapé) ayant une volonté partagée **d'inclusion de leurs enfants dans la société.**

Cela se traduit par la **solidarité** entre des parents et des familles adhérant aux mêmes valeurs.

Par ailleurs, il y a une volonté de partage de ces mêmes valeurs avec les professionnels et les personnes accueillies.

Le respect des droits et des libertés de la personne implique qu'elle soit reconnue dans ses différences et sa singularité.

L'accompagnement vise l'**épanouissement** de la personne accueillie, basé sur l'**écoute**, afin qu'elle soit **actrice de son parcours de vie**. Comprendre ses besoins, même non exprimés, est un préalable à l'accompagnement.

L'accompagnement doit être basé sur l'**empathie** qui se traduit par de la **bienveillance** et de la bienveillance familiale et institutionnelle.

Pour Avenir Apei, les valeurs de **tolérance, de non-discrimination, de laïcité, de citoyenneté, de solidarité et d'ouverture** (et notamment à l'innovation), sont fondamentales.



Définition du public acc



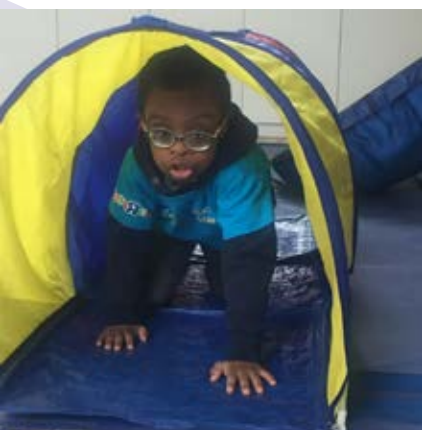
Public accueilli

L'association Avenir Apei accueille et accompagne des personnes en situation de handicap intellectuel, porteuses ou non de troubles associés (physiques, psychiques, autistiques, sensoriels, ...), et des personnes en situation de handicap psychique.

Ses établissements et services sont en capacité d'accueillir des enfants, des adolescents et des adultes dont la déficience intellectuelle est plus ou moins élevée, et des personnes adultes souffrant de troubles psychiques dès lors qu'elles sont dans un parcours d'inclusion sociale.

Avenir Apei accueille quelques personnes en situation de handicap physique, sans déficience intellectuelle, avec insuffisance respiratoire, vivant dans une maison d'accueil spécialisée (MAS) innovante.

Avenir Apei adapte ses établissements à l'évolution des besoins des personnes au cours de leur vie, et développe des partenariats avec les structures disposant d'un accompagnement mieux adapté.



Les missions de l'assoc



Les buts de l'association Avenir Apei s'expriment autour de trois missions :

Accompagner – Représenter – Gérer et Construire

Chaque mission, pour s'exercer pleinement, se décline en axes stratégiques.

MISSION 1

ACCOMPAGNER	Axes stratégiques
<p>Accompagner les personnes en situation de handicap de tous âges dans leur parcours de vie et dans leur inclusion</p> <p>Accompagner et soutenir les familles</p> <p>Favoriser la participation des personnes accueillies, des familles et amis</p>	<p>Apporter des réponses adaptées aux besoins des enfants, adolescents et adultes accueillis ;</p> <p>Co-construire, avec la personne et/ou son représentant, les parcours de vie personnalisés ;</p> <p>Favoriser l'inclusion en milieu ordinaire ou protégé dans une perspective d'épanouissement global et d'autonomie de vie ;</p> <p>Faciliter la participation à la vie associative et à la vie de la cité à travers l'exercice de la citoyenneté et la promotion de l'accessibilité ;</p> <p>Favoriser entre les familles un esprit d'entraide et de solidarité ;</p> <p>Améliorer la communication et créer des occasions d'échanges ;</p> <p>Apporter aux familles l'appui moral et les soutiens possibles.</p>



Les missions de l'assoc

MISSION 2

REPRÉSENTER	Axes stratégiques
<p>Représenter les personnes en situation de handicap et leurs familles.</p> <p>Faire évoluer les représentations sociales vis-à-vis des personnes handicapées.</p>	<p>Défendre les intérêts moraux et matériels de ces personnes auprès des élus, des pouvoirs publics, des commissions spécialisées, des autorités de contrôle, etc. ; Faire valoir leurs compétences et aptitudes ;</p> <p>Être force de proposition en s'inscrivant au sein des politiques publiques et dans un dialogue permanent avec les financeurs ;</p> <p>Établir et entretenir des collaborations et partenariats avec d'autres organismes, associations, établissements d'enseignement et services, œuvrant notamment en faveur des personnes en situation de handicap ;</p> <p>Promouvoir l'association et valoriser ses actions, par :</p> <ul style="list-style-type: none">– La mise en œuvre de tout moyen de communication interne et externe ;– Le soutien aux initiatives émanant des personnes en situation de handicap, de leurs familles ou de leurs représentants légaux ;– L'organisation de toute manifestation tendant à assurer le rayonnement et le développement de l'association, de ses établissements et services ; <p>Continuer à défendre les intérêts des personnes sortantes et sans accompagnement, notamment au plan du lien social et de l'accès à leurs droits.</p>



MISSION 3

GÉRER CONSTRUIRE	Axes stratégiques
<p>Gérer l'existant et construire l'avenir</p> <p>Gérer les structures et les dispositifs pour répondre aux besoins et demandes des personnes, et de leurs familles et aidants</p> <p>Construire des offres de services adaptées à l'évolution des besoins</p>	<p>Dans les domaines de l'éducation, de l'inclusion sociale et professionnelle et de l'hébergement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir la qualité de l'accompagnement et l'écoute des personnes accueillies dans leur parcours de vie ; - Entretenir l'existant ; - Repérer et identifier les besoins non satisfaits ou non exprimés et construire des parcours de vie diversifiés, - Créer et gérer des services et des modalités d'intervention sociale innovants, comme des plateformes de services, des pôles de compétence, ... ; <p>Pour atteindre ces objectifs, il est développé des politiques visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'attention portée à la bienveillance des personnes accompagnées et, notamment, à leur santé dans toutes ses dimensions : physique, psychique, sociale et environnementale ; - Le renforcement de la culture et du sentiment d'appartenance associatifs ; - Une communication permettant la cohésion de l'association et valorisant ses actions ; - L'émergence de projets coconstruits et la recherche de partenariats ; - La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des professionnels (GPEC) ; - La qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux ; - L'accueil, la sensibilisation et la formation des bénévoles ; - L'optimisation des ressources financières ; - Le contrôle de la qualité dans l'action associative, dans la gestion des établissements et services et dans les pratiques professionnelles ; - La veille sur l'évolution des politiques publiques et du secteur médico-social.

Gouvernance et dirigeant



Gouvernance et projet militant

Notre singularité est d'être des parents et amis militants. À ce titre, nous sommes forts d'une expérience individuelle de vie auprès des personnes handicapées. Nous devons également être des gestionnaires d'établissements.

Notre engagement dans une mission de service pour l'épanouissement des personnes accueillies doit être mis en œuvre grâce à une organisation adéquate. Celle-ci est qualifiée par une gouvernance et une dirigeance agissant en coopération, adaptées à nos buts, et des ressources humaines compétentes pour l'exercice du présent et de l'avenir.

La gouvernance associative définit les orientations politiques et en confie la mise en œuvre à la direction générale.

Les pouvoirs de nos instances associatives, assemblée générale, conseil d'administration et bureau, convoquées et animées par le président, sont définis par nos statuts. Les décisions de ces instances peuvent être préparées grâce à l'expertise des dirigeants salariés de l'association.

En plus des rôles institutionnels de président-adjoint, de trésorier et de secrétaire, des administrateurs sont nommés chaque année pour animer des missions particulières, dont la communication, les finances, la stratégie, l'action familiale, l'accessibilité, ...

Les modalités de réalisation de ces missions sont décrites dans le « référentiel qualité » de l'association.

Gouvernance et pilotage

Des administrateurs pilotent ou participent à des groupes de travail en coopération avec des professionnels sur des sujets transversaux comme la santé, la vie affective relationnelle et sexuelle (VARS), le collège d'acteurs de parcours, le vieillissement, ... L'avancement de ces travaux est porté régulièrement à la connaissance des administrateurs et des directeurs.

Dans l'établissement ou service, la coopération avec les dirigeants salariés se réalise grâce à l'administrateur référent nommé, qui dispose d'une fiche de mission. Il représente l'association au comité de gestion et au conseil de la vie sociale (CVS), participe aux réunions avec les familles et aux diverses manifestations de l'établissement.

L'association assure la formation des administrateurs afin qu'ils puissent assurer pleinement leurs fonctions.



Dirigeance et missions du siège

Le président donne délégation de pouvoirs et de responsabilité au directeur général qui subdélègue aux directeurs.

Les missions du siège sont, notamment :

- L'expertise pour l'association ;
- Les services aux établissements ;
- Le pilotage et le contrôle de l'activité ;
- Le développement de projets.

Le directeur général met en œuvre les orientations définies dans le projet associatif et les décisions prises par le conseil d'administration. Il anime et contrôle les activités des établissements.

Il assure les arbitrages dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) et le dialogue de gestion avec les autorités de tarification.

Il rend compte au président, au bureau et au conseil d'administration.

Le siège est au service des établissements par des fonctions support mutualisées, animées par des cadres experts : ressources humaines, affaires financières, système d'information et qualité, logistique patrimoine, et communication.

Direction et management

Par délégation des directeurs, les chefs de service managent les équipes et les soutiennent dans leur action. Les équipes de direction veillent à la bonne continuité du service et au respect des bonnes pratiques et des procédures. Les équipes pluridisciplinaires des établissements ou services dispensent un accompagnement adapté.

Les cadres participent à la réflexion sur la stratégie de l'association et sont chargés de la mise en œuvre du projet associatif.





Accompagnement médico-social

Les projets des établissements et services sont validés par le conseil d'administration.

Un projet personnalisé est défini et évalué avec la personne elle-même, sa famille et/ou son tuteur, et son référent dans l'établissement.

Le conseil de la vie sociale est l'instance d'échanges entre les représentants des personnes accueillies, de leurs familles, des salariés et de l'association.

Tous les établissements et services de l'association sont solidaires du parcours de la personne handicapée.

Pour développer leur qualité de service, préparer les évolutions du secteur et notamment tirer le meilleur parti du fonctionnement en CPOM, les établissements et services pourront être regroupés en pôles d'activités, et des prestations pourront être mutualisées sous la forme de plateformes de services.

Gouvernance et politique des ressources humaines

L'implication des salariés et le sentiment d'appartenance à l'association sont recherchés.

L'échange sur les pratiques professionnelles et l'analyse de pratiques sont autant que possible proposés tout au long du parcours des salariés dans l'association.

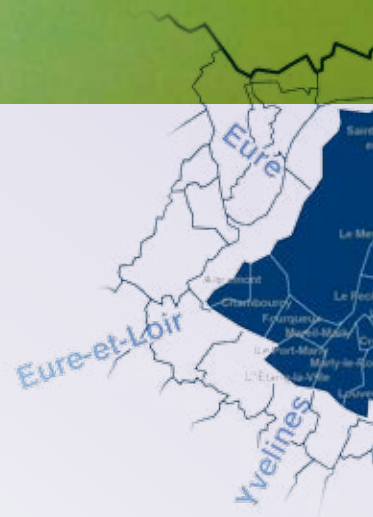
La mobilité dans l'association est favorisée.

Les compétences sont identifiées, valorisées et mises en adéquation avec les besoins et l'évolution des structures dans le cadre du développement d'une GPEC et d'une politique de formation.

La qualité du management et des pratiques professionnelles est une priorité.

La qualité de vie au travail (QVT), garante du bien-être des salariés et de la qualité de l'accompagnement des personnes, est favorisée. Complémentaire d'un dialogue social constructif, notamment avec les instances représentatives du personnel, elle contribue à l'attractivité de l'association.

Orientations stratégiques



Nos orientations stratégiques

La nouvelle politique du handicap s'oriente vers une société plus inclusive, notamment en matière de santé, de scolarisation et d'emploi, et la mise en œuvre d'une « réponse accompagnée pour tous » impliquant une offre territorialisée qui s'appuie sur des partenariats et des coordinations. Les établissements et services médico-sociaux doivent évoluer et innover pour offrir plus de fluidité aux parcours de vie des personnes handicapées.

L'association, tout en continuant à remplir ses missions historiques d'accompagnement des personnes handicapées mentales et de leurs familles, doit s'adapter aux mutations du secteur médico-social.

Pour les 5 années à venir, les orientations stratégiques d'Avenir Apei sont :

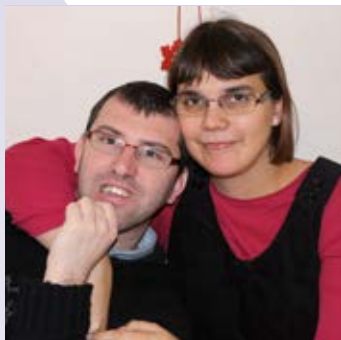
- L'adaptation de l'offre à l'évolution des besoins des publics (vieillesse, autisme, handicap psychique...);
- L'inclusion, notamment par l'école et le logement;
- La prise en compte des parcours de vie évitant les ruptures;
- L'accompagnement à l'hygiène de vie et aux soins, notamment par une inscription de l'association dans l'organisation territoriale de santé;
- L'évolution des modèles d'accès au travail dans les établissements et services d'aide par le travail;
- L'organisation des structures d'accompagnement et de services (plateformes de service, pôles, siège...);
- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences;
- Le développement du bénévolat en direction des personnes accueillies et des familles.

Dimension territoriale d'Avenir Apei

L'association reste ancrée principalement sur le territoire nord-est des Yvelines. Cependant, pour répondre aux mutations du secteur médico-social et améliorer la fluidité des parcours, elle pourra s'étendre dans les Yvelines et les départements voisins, en faisant alliance avec d'autres associations ou en répondant aux appels à projets de son périmètre d'activité.



Les outils au service du



Vie affective, relationnelle et sexuelle (VARS)

L'accompagnement à la vie affective, relationnelle et sexuelle de toutes les personnes accueillies dans les établissements et services de l'association fait l'objet d'un travail engagé par le groupe ressources VARS de l'association, réunissant professionnels et administrateurs.

Les textes défendant les droits des personnes accueillies (lois, conventions internationales) et les recommandations de l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) en matière d'éthique ont guidé le groupe ressources VARS dans la rédaction de la charte VARS et des livrets ressources à destination des professionnels et des familles, afin de développer l'information, l'éducation, l'accompagnement et la prévention.

L'association garde pour ambition la qualité de l'accompagnement à la VARS par la poursuite de la réflexion, et le soutien à la mise en œuvre d'actions dans tous les établissements.

Nous Aussi

Avenir Apeï soutient la délégation Nous Aussi 78.

Nous Aussi est l'association française des personnes handicapées intellectuelles.

C'est une association d'autoreprésentants, qui défendent leurs droits et veulent faire changer le regard sur les personnes handicapées.



Facile à lire et à comprendre (FALC)

Le FALC est une méthode européenne permettant de rendre l'information accessible à tous.

L'atelier FALC de l'ESAT La Roseraie propose la transcription de textes en FALC.



Collège d'acteurs de parcours

Pour traiter les situations d'orientation complexes et de blocage qui se présentent dans nos établissements (amendements Creton par exemple), nous avons mis en place un collège d'acteurs de parcours.

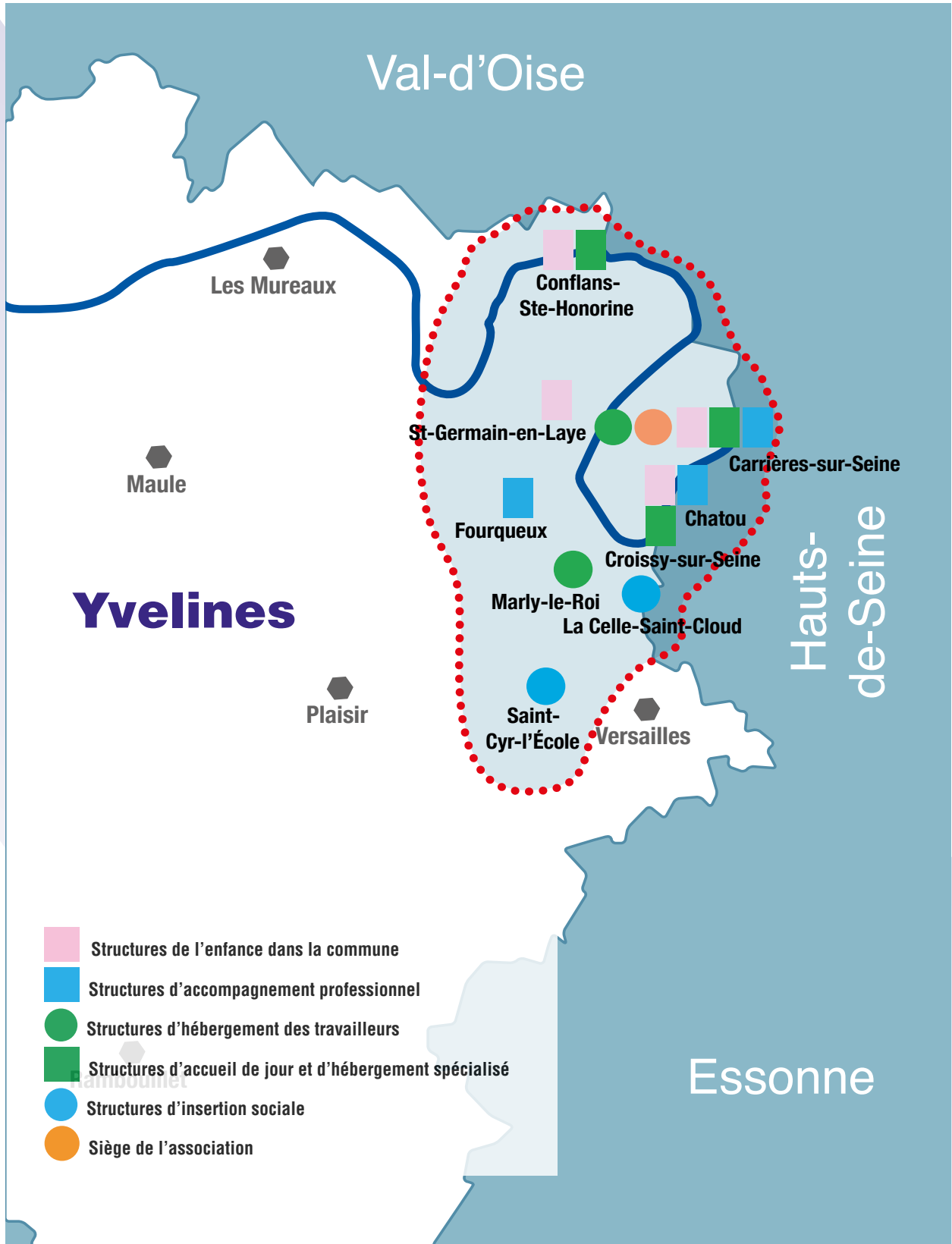
Composé de professionnels et d'administrateurs, il propose des solutions en faisant appel à différentes ressources internes et externes à l'association.



Les établissements et ser

Notre **champ d'action** en 2017

Eure



Seine-Saint-Denis

Paris

Eure-et-Loir

Les établissements en 2017

Siège

- **Le siège d'Avenir Apei** 27 rue du Général Leclerc 78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE ☎ **01 30 86 22 50**
 Fax : 01 30 86 91 52 Courriel : siege@avenirapei.org Internet : www.avenirapei.org

Accueil de jour et hébergement spécialisé

- **FAM le moulin** 27 rue du Général Leclerc 78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE ☎ **01 30 86 22 64**
- **Foyer de vie les mésanges** 87 bis chemin de Ronde 78290 CROISSY-SUR-SEINE ☎ **01 30 15 73 60**
- **Foyer de vie le point du jour** 2/4 allée des Chênevis 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE ☎ **01 34 90 80 80**
- **Foyer de vie les vignes blanches** 27 rue du Général Leclerc 78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE ☎ **01 30 86 22 64**
- **MAS de jour la roseraie** 27 rue du Général Leclerc 78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE ☎ **01 30 86 22 64**
- **MAS le point du jour** 2/4 allée des Chênevis 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE ☎ **01 34 90 80 80**
- **MAS un autre regard** 2 place des Rossignols 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE ☎ **01 39 72 57 32**

Accompagnement professionnel

- **Entreprise adaptée Avenir Apei** 4 rue des Néfliers 78112 FOURQUEUX ☎ **01 39 73 47 88**
- **ESAT les courlis** 57 chemin de Corneilles 78400 CHATOU ☎ **01 30 53 59 59**
- **ESAT les néfliers** 4 rue des Néfliers 78112 FOURQUEUX ☎ **01 39 73 47 88**
- **ESAT la roseraie** 27 rue du Général Leclerc 78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE ☎ **01 30 86 22 59**
- **SAS les courlis** 57 chemin de Corneilles 78400 CHATOU ☎ **01 30 53 59 59**
- **SAS les néfliers** 4 rue des Néfliers 78112 FOURQUEUX ☎ **01 39 73 47 88**

Enfance

- **IME les glycines** 3 rue Molière 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ☎ **01 30 51 38 17**
- **IME les papillons blancs** 8 rue du Val d'Oise 78701 CONFLANS-SAINTE-HONORINE ☎ **01 39 19 37 08**
- **IME la roseraie** 27 rue du Général Leclerc 78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE ☎ **01 30 86 22 56**
- **SESSAD** 6 rue Emile Pathé - Espace Lumière - Bat. 1 78400 CHATOU ☎ **01 30 09 79 30**

Hébergement des travailleurs

- **Foyer les monts carrés** 27 rue du Général Leclerc 78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE ☎ **01 30 86 22 64**
- **Centre d'habitat horizons**
 - Direction et administration** 30 avenue de l'Amiral Lemonnier 78160 MARLY-LE-ROI ☎ **01 30 08 70 30**
 - Foyer l'oasis** 46 Grande Rue 78160 MARLY-LE-ROI ☎ **01 30 08 62 30**
 - La maison les courlis** 20 place Paul Demange 78360 MONTESSON ☎ **01 30 09 61 50**
 - Service appartements** 30 avenue de l'Amiral Lemonnier 78160 MARLY-LE-ROI ☎ **01 30 08 70 35**
 - La maison les ibis** 43 rue Alphonse Pallu 78110 LE VESINET ☎ **01 75 26 39 83**

Insertion sociale

- **CAJ vivre parmi les autres** 11 avenue de la Division Leclerc 78210 SAINT-CYR-L'ECOLE ☎ **01 30 14 10 30**
- **CAVT vivre parmi les autres** 22 avenue du Capitaine Siry 78170 LA CELLE-SAINT-CLOUD ☎ **01 39 69 25 08**
- **SAVS vivre parmi les autres** 31 avenue Lucien-René Duchesne 78170 LA CELLE-SAINT-CLOUD ☎ **01 39 69 21 50**

NB : Liste actualisée disponible sur le site internet www.avenirapei.org



Association de Parents et d'Amis de Personnes Handicapées Mentales
Loi 1901, Affiliée à l'Unapei

Siège Social : 27, rue du Général Leclerc 78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE
Tel. : 01 30 86 22 50 - Fax : 01 30 86 91 52

association@avenirapei.org

N° Siren 785 039 058 - Code A.P.E. 851 A
www.avenirapei.org

**Flashez
moi !**

